Bruno LAVAUX
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ordre d'Ile de France
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

FONDS DE DOTATION RAMBOURG

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Fonds de dotation Rambourg
74 rue d'Assas 75006 Paris
Ce rapport contient 12 pages

88, rue de courcelles – 75008 PARIS
Tél : 01 56 33 21 21
Siret : 390 983 07 000058 APE : 6920Z
Email : b.lavaux@cabinetegide.fr

Fonds de dotation Rambourg
Siège social : 74 rue d'Assas -75006 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Rambourg relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les dons.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Les fonds de dotation doivent déposés leurs comptes et le rapport du commissaire aux comptes dans les 6 mois de la fin de leur exercice sur le site du journal officiel. Il appartient à la direction du fonds de mettre en œuvre cette obligation. Le fonds de dotation n'a pas observé cette obligation légale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que els utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux –ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit En outre :

— il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

— il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 12 novembre 2020



Le Commissaire aux Comptes
Bruno LAVAUX

88, rue de courcelles – 75008 PARIS
Tél : 01 56 33 21 21
Siret : 390 983 07 000058 APE : 6920Z
Email : b.lavaux@cabinetegide.fr

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I						
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	27 388		27 388	15 014	12 374	82.42
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	27 388		27 388	15 014	12 374	82.42
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	27 388		27 388	15 014	12 374	82.42

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	20 042	11 952	8 090	67.69
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	20 042	11 952	8 090	67.69
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 990	2 160	4 830	223.63
	Dettes fiscales et sociales	140	902	762-	84.48-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	216		216	
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	7 346	3 062	4 284	139.90
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	27 388	15 014	12 374	82.42

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 7 346 3 062

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	52 855	156 805	103 950-	66.29-
Total I	52 855	156 805	103 950-	66.29-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	37 366	81 288	43 922-	54.03-
Impôts, taxes et versements assimilés		1 685	1 685-	100.00-
Salaires et traitements		24 748	24 748-	100.00-
Charges sociales		9 084	9 084-	100.00-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	15 489	40 000	24 512-	61.28-
Autres charges (2)				
Total II	52 855	156 805	103 950-	66.29-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)				
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	52 855	156 805	103 950-	66.29-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	52 855	156 805	103 950-	66.29-
Solde intermédiaire				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS				

ANNEXE
Aux comptes annuels de l'exercice clos le :
31 décembre 2019

1. Principes, règles et méthodes comptables

1.1. Faits majeurs

Néant

1.2. Evénement significatifs postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

1.3. Présentation des comptes

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 27 388 €.
L'exercice a une durée de 12 mois.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.4. Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).
Le Fonds de Dotation RAMBOURG a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Le fonds de dotation relève de la catégorie des fondations de patrimoine avec dotation. Il est expressément visé par l'avis du CNC 2009-01 du 5 février 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation. Cet avis a fait l'objet du règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 modifiant le règlement CRC 99-01 (Arrêté du 29-12-2009 : JO 31 texte 84). Le PCG est applicable aux fonds de dotation sous réserve des adaptations prévues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

1.5. Fond de dotation

En application du règlement n°99-01 du CRC, et des statuts ont été inscrits directement à la création, au fonds de dotation consomptible les dotations de dons effectués.

La quote-part de fond consomptible est reprise au résultat à hauteur de sa consommation

2. Informations relatives au Bilan

2.1. Bilan actif

L'actif est exclusivement composé de disponibilités.

2.2. Bilan passif

2.2.1. Fonds propres

Fonds associatifs	
Fonds associatifs consomptibles	384 020
Dotations consomptibles inscrites au compte de résultat	-363 978
TOTAL	20 042

2.2.2. Dotations

Dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Consommation	Solde à la fin de l'exercice
Dotation non consomptible				
Dotation consomptible	11 952	60 917	52 827	20 042
Legs et donations				
Donation temporaire d'usufruit				
Dons manuels hors appel public à la générosité				
Dons au titre d'un appel public à la générosité affectés				
TOTAL	11 952	60 917	52 827	20 042

2.2.3. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 990	6 990		
Autres impôts taxes et assimilés	140	140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0		
Autres dettes	216	216		
TOTAL	7 346	7 346		

2.2.4. Fournisseurs et comptes rattachés

	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	4 690
Factures non parvenues	
- Honoraires Commissaires aux comptes	2 300
TOTAL	6 990

3. Autres informations

3.1. Effectifs

Le Fonds de dotation a employé un salarié à temps plein en CDI jusqu'à novembre 2018. Depuis, il n'y a plus de salarié.

3.2. Engagements d'indemnité de fin de carrière

Néant

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé du Fonds de dotation RAMBOURG avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2019

EMPLOIS	Emplois de 2019	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		**11 952**
1 - MISSIONS SOCIALES	**44 582**	**44 582**	**1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	**60 917**	**40 875**
1.1. Réalisées en France			**1.1. Dons et legs collectés**		
- Actions réalisées directement	**21 346**		- Dons manuels non affectés	**60 917**	**40 875**
- Versements à d'autres organismes agissant en France	**15 489**	**15 489**	- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées directement	**7 747**	**7 747**	**1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public**	**0**	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	**0**	**0**			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**0**	**0**			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			**2 - AUTRES FONDS PRIVES**	**0**	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			**3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS**	**0**	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**8 273**	**8 273**	**4 - AUTRES PRODUITS**	**28**	
	52 855	**52 855**			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT			**I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT**	**60 945**	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			**II - REPRISES DES PROVISIONS**		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			**III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS**		
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		**20 042**
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			**V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
V - TOTAL GENERAL			**VI - TOTAL GENERAL**	**60 945**	**60 917**
V - Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		**0**			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		**0**			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**52 855**	**VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**52 827**
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		**20 042**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	**0**		Bénévolat	**0**	
Frais de recherche de fonds	**0**		Prestations en nature	**0**	
Frais de fonctionnement et autres charges	**0**		Dons en nature	**0**	
Total	**0**		Total	**0**	